



**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
SUR LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BP 2023**

☛ **Présentation simplifiée des ressources et des charges - section de fonctionnement**

	<b>BP 2023</b>
Attribution de compensation	12 388 770 €
Impositions directes	23 167 247 €
Droits de mutation	1 400 000 €
Autres produits de fiscalité	585 700 €
Dotations globale de fonctionnement	2 419 826 €
Compensations fiscales	394 531 €
Dotations, subventions, participations	1 382 800 €
Produits des services	1 544 500 €
Produits du domaine et remboursements	1 011 926 €
FCTVA fonctionnement	90 000 €
Aide Etat Fonds de soutien	333 928 €
<b>Total hors excédent</b>	<b>44 719 228 €</b>
Excédent année 2022	1 278 520 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>45 997 748 €</b>

	<b>BP 2023</b>
Charges de personnel (chapitre 012)	19 271 500 €
Participations obligatoires (CCAS, BSPP, Caisse des écoles,...)	1 461 142 €
Subventions aux associations et vélos électriques	1 329 558 €
Fonds de compensation des charges de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre	298 000 €
Autres dépenses de gestion	12 618 024 €
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>34 978 224 €</b>
Prélèvement FNGIR	3 640 000 €
Prélèvement FPIC	690 000 €
<b>Total des prélèvements</b>	<b>4 330 000 €</b>
Intérêts de la dette + ligne de trésorerie – Ville	990 000 €
Intérêts de la dette PPP (contrat de partenariat public privé)	363 000 €
ICNE	40 000 €
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 393 000 €</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>40 701 224 €</b>

## ☞ Un recours limité à la fiscalité

Le contexte économique nécessite une augmentation de 4% des taux d'imposition qui reste en deçà de l'inflation. Malgré cette augmentation, le taux de la taxe sur le foncier bâti reste l'un des plus bas parmi les 47 communes du Val de Marne. En effet, l'augmentation mineure envisagée permet à la Ville de THIAIS de conserver le 2<sup>ème</sup> taux de le plus bas du département.

Pour l'année 2023, il est proposé de fixer les taux d'imposition suivants :

- 20,60 % sur la taxe d'habitation s'appliquant aux résidences secondaires
- 27,82 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 23,36 % pour la taxe sur le foncier non bâti

## ☞ Une masse salariale contenue grâce à des efforts de gestion

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les effectifs permanents de la commune s'établissent à 324 emplois permanents pourvus, occupés par des agents titulaires ou des contractuels (CDD ou CDI), auxquels s'ajoutent :

- 9 assistantes maternelles
- 5 apprentis (3 recrutements supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier)
- les emplois non permanents occupés par des vacataires : surveillants cantine/garderie, animateurs de centres de loisirs, enseignants sportifs de l'école municipale des sports, enseignants artistiques,...

Le montant des charges de personnel inscrit au Budget 2023 s'élève à 19.271.500 €, soit 47,3% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est inférieur à celui de la moyenne des communes.

## ☞ Autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 5.296.524 € ; il est composé :

- de l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2023, soit 4.018.003,89 €
- de l'excédent 2022 (1.278.520,11 €), repris dans le budget 2023 et affecté au financement des opérations d'équipement.

## ☞ Présentation simplifiée des ressources et des dépenses - section d'investissement

Dépenses		Recettes
Remboursement du capital de dette	3 860 000 €	5 296 524 € Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	1 019 000 €	1 050 000 € FCTVA
Subvention BSPP	150 000 €	1 000 000 € Taxe d'aménagement
Installation de chauffage (renouvellement)	139 000 €	235 000 € Amendes de police
Achat de terrains/propriétés	610 000 €	1 005 000 € Participation PUP
Passage aux LED éclairage public	1 165 000 €	278 000 € Subvention SIPPAREC éclairage public
Opération SENIA - frais d'études passerelle	1 222 000 €	717 925 € Participations Etat et MGP
Travaux VRD ANRU Grands Champs	458 000 €	Subventions Département (en attente)
Programme voirie/infrastructure/espaces verts	1 476 500 €	134 000 € Subventions MGP/département
Travaux de rénovation PODT	520 000 €	
Aménagement du nouveau multi-accueil	780 000 €	400 000 € Subvention Caisse allocations familiales
Travaux dans les bâtiments communaux	1 947 600 €	1 130 000 € Subventions DSIL/fonds vert/autres dispositifs
Opérations d'équipement annuelles	899 349 €	3 000 000 € Emprunt 2023 (enveloppe max.)
<b>TOTAL</b>	<b>14 246 449 €</b>	<b>14 246 449 €</b>

☛ Une dette maîtrisée

	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Encours dette Ville	29 256 962 €
Encours dette PPP	9 108 670 €
Encours dette Ville + PPP	38 365 632 €
A déduire: aide Fonds de soutien	1 669 637 €
<b>Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour ratio dette Ville</b>	<b>27 587 325 €</b>
Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 pour ratio dette Ville + PPP	36 695 995 €

Le montant de la dette nouvelle (3.000.000 € au maximum) sera inférieur au montant du remboursement du capital des emprunts en 2023 (3.860.000 €).

☛ Ratios officiels du BP 2023 (pour 30.994 habitants)

INFORMATIONS FINANCIÈRES – RATIOS		VALEURS
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 313 €
2	Produit des impositions directes/population	747 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 443 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	354 €
5	Encours de dette/population (ratio dette Ville - aide FDS)	890 €
6	DGF/population	78 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	47,3%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	72,92%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	99,65%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	23,23%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	61,7%